

COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE DU 25 JUIN 2012.

Ce dernier comité technique de l'année s'est tenu juste après deux annonces que le ministère n'a cessé de mettre en avant :

- la création de 1000 postes supplémentaires dans le premier degré pour la rentrée prochaine.
- Une décharge de 3 à 6 heures pour les stagiaires du second degré.

Néanmoins, il est à noter, selon les mots du recteur, que la réalité restera celle d'un budget contraint et qu'il y aura continuité avec ce qui a été fait lors du précédent quinquennat dans les politiques pédagogiques et éducatives. Vous trouverez ci dessous la déclinaison du « *changement* » dans notre académie pour la rentrée prochaine.

PREMIER DEGRÉ.

65 postes en plus pour la rentrée 2012. Selon le recteur, L'académie de Lyon est fortement avantagée par rapport à d'autres académies mais il reconnaît cependant que cela ne résoudra pas les problèmes. Il y aura donc une liste complémentaire de 65 candidats au concours des professeurs des écoles. Ainsi, et c'est sans doute le seul point positif, ces 65 postes supplémentaires ne seront pas des postes de précaires. Le rectorat profitera de ces créations en plus pour renforcer les manques en fonction des besoins des départements (les stagiaires sont bien sur exclus) : par exemple dans le Rhône le but est de renforcer les brigades de remplacement, les RASED etc...

Le dispositif de formation des enseignants stagiaires du premier degré sera renforcé : une circulaire va apparaître d'ici peu pour le définir. Ils auront une journée par semaine consacrée à leur formation. D'après le recteur, ils seront accompagnés de manière importante les 3 premiers mois, puis la formation sera plus filée le reste de l'année. Les stagiaires seront invités dès le 27 août à une semaine de pré-rentrée.

Pour la CGTéducation, ces 65 postes sont un signe de l'arrêt des suppressions massives d'emplois, mais cela reste une goutte d'eau dans l'océan des suppressions ! N'oublions pas qu'en mars dernier il avait été acté, dans le premier degré, 129 suppressions d'emplois dont 65 postes d'enseignants. Ces créations ne font donc que compenser les suppressions de mars. Rappelons que la CGT Educ'action demande l'annulation des postes supprimés pendant le quinquennat précédent.

SECOND DEGRÉ.

Les 372 professeurs stagiaires auront 3 heures de décharges, 6 heures pour les CPE. Au sein des lycées ces heures déchargées seront redistribuées sous forme de Blocs de Moyens Provisoires (BMP) ou serviront à modifier, si besoin, les structures.

Les professeurs stagiaires bénéficieront d'une formation renforcée. Dès le 27 août ils seront invités à une semaine de formation de pré rentrée. A partir du 3 septembre, la formation sera de 216 heures filées sur 36 semaines. Les stagiaires seront déchargés une journée dans la semaine, le lundi ou le vendredi afin de participer aux différentes formations. A cela s'ajoutera 5 jours de stage sélectionnés par les stagiaires dans le PAF. Les 216 heures seront réparties ainsi :

- 72 heures de formation disciplinaire.
- 36 heures de module thématique (TICE, orientation, élèves en situation de handicap...)
- 18 heures de conduite de classe
- 60 heures d'analyse de pratique

A noter que les tuteurs des stagiaires auront eux également une formation de 18 heures tout au long de l'année.

Le CTA s'étant tenu la veille de l'annonce de la création de 355 postes dans le second degré, dont 280 postes d'enseignants et 75 postes de CPE, nous ne savons donc pas encore ce qui sera alloué à l'académie de Lyon ni comment ces moyens seront répartis. Néanmoins ces annonces restent très faibles par rapport aux suppressions massive des cinq dernières années.

A noter que les stagiaires (du premier et du second degré) sont invités et non convoqués à la semaine de pré rentrée qui débutera le 27 août. Ils ne seront donc ni payés ni couverts.

Rappelons que La CGTeduc'action défend toujours l'idée d'un concours niveau licence avec une formation de deux ans payée et débouchant sur un master.

GRETA

Le délai de mise en œuvre de la transformation des GRETA en GIP est cours puisque l'échéance est fixée à janvier 2013. Le ministère va regarder de près les situations et ne fera rien sans concertation. Une enquête a été menée, à la demande du rectorat, sur les situations personnelles des collègues et il semblerait qu'il ait peu de problèmes liés à la réforme. Les syndicats peuvent proposer des amendements qui seront consultés.

Rappelons que la CGTÉducation exige un moratoire en attendant que le cadre législatif qui pose problème puisse être changé. Notons que ce problème concerne aussi les CFA publics.

CONCERNANT LES SEP.

Beaucoup de collègues expriment des inquiétudes sur des projets de fusion de cités scolaires, notamment des annexions de LP aux LEGT. Effectivement le rectorat a envoyé un courrier aux 18 proviseurs des cités scolaires afin de sonder les personnels. Si les 2 conseils d'administration des établissements sont favorables à la fusion, elle sera effective ; si les 2 CA refusent le rectorat prendra en compte la décision et ne passera pas en force. Si un des deux conseils d'administration accepte le passage en SEP et que l'autre recule, le rectorat consultera afin de trouver des conciliations. Les proviseurs ont toute l'année scolaire prochaine pour consulter les personnels.

Nous appelons donc les collègues à la vigilance. Rappelons qu'une fusion des cités scolaires signifie également mutualisation des moyens de vie scolaire, de documentation, d'administratifs et d'enseignants. Attention aux suppressions de postes déguisées !!!

CONCERNANT LES NON TITULAIRES.

- AED : le rectorat proposera le même nombre de postes d'AED qu'à la rentrée 2011. Il espère tout de même une amélioration au cours de l'année 2012.
- Contractuels : le rectorat proposera au cours de l'année scolaire prochaine autant de CDI que cette année : 34 pour les enseignants, 30 pour les administratifs.

Le rectorat confirme donc qu'il n'a pas l'intention de faire mieux que l'année précédente concernant les non titulaires.

La CGTÉducation souhaite une loi de titularisation, élargie à l'ensemble des personnels précaires et revendique une titularisation sans condition de concours ni de nationalité et avec une formation adaptée.